



Flash d'information n° 291 du 30 novembre 2017

Comité Médical
Départemental

Information...



Suite à l'augmentation significative du nombre de dossiers présentés au Comité Médical Départemental, nous tenons à vous informer que nous accusons un retard pour l'instruction de ceux-ci. Un recrutement est en cours mais nous vous précisons que le temps de formation de ce nouvel agent ne désengorgera pas cette situation dans l'immédiat.

Nous tenons à vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour améliorer cette situation afin que vos dossiers puissent être instruits dans les meilleurs délais.

Naturellement, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

[Calendrier prévisionnel 2018](#)

Mélodie FEVRIER
02.48.50.94.32
comite.medical@cdg18.fr

Instances paritaires

RIFSEEP : informations complémentaires...



Attention, concernant le sort du RIFSEEP en cas de maladie ordinaire ou d'accident de service/accident du travail, il n'y a **qu'un seul choix possible par colonne**, exemple :

Un seul choix possible sur 3	Maladie ordinaire	Accident de service/accident du travail
1 - N'est pas maintenu		
2 - Suit le sort du traitement		X
3 - Autre solution à préciser (ex : prime supprimée à compter du 4 ^{ème} CMO dans l'année civile)	prime supprimée à compter du 4 ^{ème} CMO dans l'année civile	

Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr

A la demande des représentants syndicaux membres du Comité Technique (CT), si votre choix est de ne pas fixer de montant mini (pour l'IFSE et/ou le CIA), il est nécessaire d'inscrire " 0 € " dans la colonne prévue à cet effet suivant l'exemple ci-dessous :

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			IFSE Mini (facultatif) Inscrire 0 € si pas de mini	IFSE Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
A	Attaché				
	Groupe 1	Ex : secrétaire de mairie	0 €		36 210 €
	Groupe 2	Ex : responsable de service	0 €		32 130 €
	Groupe 3	Ex : chargé de mission	0 €		25 500 €
	Groupe 4	...	0 €		20 400 €

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, les documents et modèles nécessaires à sa mise en œuvre

sont téléchargeables sur notre site Internet
dans l'[espace réservé / circulaires...](#)

- Circulaire explicative avec exemples de cotation des postes,
- Livret complet et détaillé de l'ANDCDG sur la mise en place du RIFSEEP,
- Modèle de saisine du Comité Technique,
- Modèles d'arrêtés (IFSE et CIA),
- Modèle de délibération.

Lien vers :

- [Circulaire NOR RDF1427139C du 5 décembre 2014](#) relative à la mise en place du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'Etat.
- [Circulaire Préfectorale du 28 septembre 2017](#)



RAPPEL

Entretien Professionnel 2017...



La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels de vos agents

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :

- [Liste des critères](#)
- [Modèle de délibération](#)
- [Procédure de mise en place](#)
- [Convocation de l'agent](#)
- [Notice à l'attention de l'agent évalué](#)
- [Compte rendu de l'entretien professionnel](#)
- [Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).
- [Cas pratiques](#)



RAPPEL :

- Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le : **31 janvier 2018** au plus tard. **N'envoyez que des copies.**

→ Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.

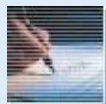
- Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du 15 mai 2018 (date limite de dépôt le 6 avril).

Statut & Carrière



RAPPEL

RDV salarial du 16 octobre 2017 : PPCR, CSG, GIPA...



Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

A l'occasion du rendez-vous salarial du 16 octobre 2017, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, a fait plusieurs annonces portant sur :

- le décalage d'un an des effets du PPCR ;
- les modalités de compensation de la hausse de la CSG (suppression de la CES et création d'une prime compensatoire, pour les fonctionnaires) ;
- et l'application de la GIPA pour 2017. (décret et arrêté parus, voir rubrique ci-dessous)

En complément des annonces du [communiqué de presse](#), précision est donnée que les projets des textes actant le report du PPCR devaient être présentés au Conseil commun de la fonction publique le 8 novembre.

Par ailleurs, le [projet de loi de finances pour 2018](#) actuellement en discussion devant le Parlement prévoit :

- la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (article 47) ;
- la réintroduction d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public (article 48).

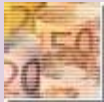
Stéphane HEURTAULT
02.48.50.82.54
steph.heurtault@cdg18.fr

Rémunérations



RAPPEL

GIPA 2016 → versement en 2017...



[Infos paie...](#)



Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr




Le [décret n° 2017-1582 du 17 novembre 2017](#) prolonge le mécanisme de la GIPA pour la période de référence du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016.

[Arrêté du 17 novembre 2017](#) fixant au titre de l'année 2017 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat :

- taux de l'inflation : **+ 1,38 %**,
- valeur moyenne du point en 2012 : **55,5635 €**,
- valeur moyenne du point en 2016 : **55,7302 €**.

Attention ! la GIPA doit-être versée avant le 31 décembre 2017

[Accéder au simulateur GIPA \(2012/2016\) versement en 2017](#)

 BP 2001 - 18026 BOURGES Cedex -  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)